



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Périgueux, le 22 juin 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un loup potentiellement identifié en Dordogne

Le lundi 12 juin 2023, sur la commune de BARS, une observation visuelle d'un grand canidé, bien que non étayée de photographie ou de vidéo, a conduit les services de l'Office Français de la Biodiversité à l'authentifier comme étant probablement celle d'un loup gris (*Canis lupus*).

Les indications transmises ont permis cette conclusion, avec toute la prudence qui doit naturellement être observée celle d'une observation visuelle non accompagnée d'image.

Il est important de souligner qu'aucune prédation sur troupeaux n'a été recensée dans le département.

En Dordogne, un loup avait été retrouvé mort en 2015, à Saint-Léon-sur-l'Isle. En Nouvelle-Aquitaine, la présence de l'espèce est permanente depuis 2018 en Pyrénées-Atlantiques et depuis fin 2021 en Creuse, Haute-Vienne et Corrèze. Plus récemment, la présence permanente de l'espèce a également été avérée dans le département du Lot.

L'observation fortuite et isolée d'un individu correspond généralement à une phase de colonisation pendant laquelle le loup peut parcourir plusieurs centaines de kilomètres en quelques jours, jusqu'à 800 km depuis son lieu de naissance.

Le Préfet de la Dordogne rappelle la mobilisation constante des services de l'État dans une démarche à la fois de transparence et d'anticipation.

A cette fin, la cellule départementale de veille, qui rassemble les services de l'Etat, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Union des maires, des représentants de la chambre d'agriculture, des organisations représentatives des éleveurs du département et des associations de protection des grands prédateurs, s'est réunie le 8 février dernier.

Le département fait l'objet d'un classement, depuis le 21 mars 2022, en Cercle 3 « zone possible d'expansion », qui vise :

- à anticiper l'arrivée du loup en Dordogne ;
- à activer des mesures d'aide financière pour la protection des troupeaux et permet notamment aux éleveurs d'être accompagnés financièrement dans l'acquisition, l'entretien et l'accompagnement technique de chiens de protection.

En 2022, 7 dossiers présentés par des éleveurs périgourdins ont été subventionnés.

En 2023, l'appel à projets est toujours ouvert jusqu'au 31 juillet 2023 pour permettre aux éleveurs de déposer leurs demandes d'aide financière.



Pour mémoire, le Plan national d'action Loup et activités d'élevage prévoit 4 niveaux de zonage permettant une gradation dans l'accompagnement des éleveurs pour la protection des troupeaux :

- **le cercle 3 correspond à une zone possible d'expansion, visant à anticiper l'arrivée éventuelle de l'espèce par le soutien à des mesures de protection des troupeaux ;**
- le cercle 2 correspond à une zone de prédation probable, ce qui n'est pas le cas à ce jour en Dordogne ;
- le cercle 1 correspond à une zone de prédation avérée ;
- le cercle 0 correspond à un foyer de prédation.

Mandaté par le ministère en charge de l'environnement pour le suivi du loup, l'Office Français de la Biodiversité, établissement public de l'Etat, dispose d'un maillage territorial d'agents spécialement formés à la reconnaissance des indices de présence du loup. Ils sont soutenus par un réseau de correspondants formés en Dordogne à la collecte de possibles indices de présence.

Le préfet rappelle qu'en cas de suspicion d'attaque sur bétail domestique, seuls les agents de l'OFB sont habilités à intervenir pour établir un relevé d'éléments techniques. **L'unique numéro de téléphone de permanence à contacter, armé par la direction départementale des territoires et activé chaque jour de l'année, est le suivant : 06.81.95.96.77.**